

## Le Burundi met de l'ordre dans la mobilisation et la gestion de l'APD

ARIB News, 22/11/2011 – Source Xinhua Le gouvernement burundais a validé mardi un document de politique nationale afin de mettre de l'ordre dans la mobilisation et la gestion de l'aide publique au développement (APD). « Toute APD doit s'aligner aux priorités nationales. Il faut que les ONG qui travaillent dans les différents domaines s'alignent aux stratégies nationales, aux politiques sectorielles avant d'agir », a indiqué le secrétaire permanent du Comité de coordination des aides, Pamphile Muderega, lors du Forum politique du Groupe de coordination des partenaires tenu à Bujumbura pour valider le document.

« Il y a également des coopérants techniques. Il faut qu'ils viennent nous donner leurs know-how, qu'ils viennent nous transmettre leurs connaissances, qu'ils ne viennent pas apprendre de nous, mais qu'ils viennent nous apprendre plutôt », a déclaré Muderega. Il a ajouté que l'aide doit être prévisible, qu'elle ne doit pas être fragmentée et qu'elle s'aligne aux priorités pour que l'on puisse voir son impact. Il a en outre souligné que l'APD suit la Déclaration de Paris (DP), savoir l'appropriation, l'harmonisation, l'alignement, la gestion axée sur les résultats de développement et la responsabilité mutuelle d'une part, et le Programme d'action d'Accra (PAA), d'autre part. Selon le document validé mardi la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra sont les cadres de référence en matière d'efficacité de l'aide car ils visent à définir un ensemble de pratiques communes destinées à améliorer collectivement la mise en œuvre de l'APD. Ils se concentrent essentiellement sur le renforcement de l'appropriation, la promotion du partenariat, et l'obtention des résultats sur le front du développement et la redevabilité. Entre 1990 et 1992, période de stabilité politique, le Burundi a reçu de ses partenaires 288 millions de dollars en moyenne par an. Avec la crise de 1993, l'aide a accusé une forte baisse. Grâce au rétablissement progressif de la confiance des bailleurs sur le Burundi, le pays enregistré en 2010 une APD de 478 millions de dollars. La part de l'aide orientée vers les programmes de développement est passée de 10% en 2004 à 34% en 2009.